

GLOSSAIRE de l'ENQUÊTE PUBLIQUE

Accès	<p>Pour être constructible, une unité foncière doit avoir <u>accès</u> à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisins, ou éventuellement en application de l'article 682 du code civil qui précise :</p> <p><i>« le propriétaire dont les fonds sont enclavés et qui n'a sur la voie publique aucune issue, ou qu'une issue insuffisante, soit pour l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale de sa propriété, soit pour la réalisation d'opérations de construction ou de lotissement, est fondé à réclamer sur les fonds de ses voisins un passage suffisant pour assurer la desserte complète de ses fonds, à charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner »</i> . L'accès se situe à la limite de l'unité foncière et de la voie. Le droit d'accès aux voies publiques ou privées appartient en principe à tout propriétaire riverain, conformément à l'article 682 du Code Civil.</p>
Affouillement de sol	Extraction de terre qui doit faire l'objet d'une autorisation si sa superficie est supérieure à 100 m ² et si sa profondeur excède 2 mètres.
Aléa	Phénomène naturel (inondation, mouvement de terrain, séisme, avalanche...) d'intensité variable
Alignement	« <i>S'implanter à l'alignement</i> » signifie que les bâtiments doivent s'implanter à l'aplomb de la limite séparative entre les voies et les propriétés riveraines, quelle que soit la régularité de son tracé.
Ammoniac (NH3)	Gaz toxique et à risque présent dans les réseaux d'assainissement C'est un composé chimique. Détectable par sa mauvaise odeur, il entraîne des risques d'irritation, d'intoxication voir d'explosion.
Annexes	Sont considérés comme bâtiments annexes, pour bénéficier de certaines règles qui leur sont propres, les locaux ayant un caractère accessoire au regard de l'usage de la construction principale tels que silos, installations de stockage, de séchage et de fabrication des aliments destinés aux animaux, équipements d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents.
Anthropique	Milieu, lieu, modifié par l'homme
Assainissement	Ensemble des dispositions permettant la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux résiduelles. On distingue deux types d'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> - collectif : les eaux résiduelles sont évacuées dans les égouts ; - non collectif : les eaux résiduelles sont traitées et évacuées de façon autonome et sur le site de leur production (fosse septique, fosse toutes eaux).
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	L'assistant à maître d'ouvrage a pour mission d'aider ce dernier à suivre le projet réalisé par un maître d'œuvre, à prendre les multiples décisions qui lui incombent durant son déroulement et à le réceptionner. L'assistant du maître d'ouvrage a un rôle de conseil et de proposition vis à vis de ce dernier. Il ne prend pas les décisions à la place du maître d'ouvrage.
Azote épendable	azote excrété par un animal d'élevage en bâtiment auquel est soustrait l'azote volatilisé lors de la présence de l'animal en bâtiment et lors du stockage de ses déjections
Bassin versant (ou bassin hydrographique)	Portion de territoire délimitée par des lignes de crête (ligne de partage des eaux.), dont les eaux alimentent un cours d'eau ou un lac.
Bâtiments d'élevage	locaux d'élevage, locaux de quarantaine, couloirs de circulation des animaux, aires d'exercice, de repos et d'attente des élevages bovins, quais d'embarquement.
Bruit de fond	On entend par bruit de fond environnemental la présence de substances dans l'environnement soit due à cet environnement lui-même (nature géologique des sols par exemple), soit due aux activités humaines passées ou aux activités humaines actuelles usuelles et permanentes (trafic automobile par exemple).
Cibles HQE (Haute Qualité Environnementale)	<p>MAÎTRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR</p> <p>ECO-CONSTRUCTION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat 2. Choix intégré des procédés et produits de construction 3. Chantier à faibles nuisances <p>CONFORT</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Confort hygrothermique 5. Confort acoustique 6. Confort visuel 7. Confort olfactif <p>CRÉER UN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SATISFAISANT</p> <p>ECO-GESTION</p>

GLOSSAIRE de l'ENQUÊTE PUBLIQUE

	<p>8. Gestion de l'énergie 9. Gestion de l'eau 10. Gestion des déchets d'activité 11. Gestion de l'entretien et de la maintenance SANTÉ 12. Qualité sanitaire des espaces 13. Qualité sanitaire de l'air 14. Qualité sanitaire de l'eau</p>
Clôture	C'est un ouvrage servant à enclore un espace, le plus souvent pour séparer deux unités foncières contiguës : propriété privée et domaine public, ou deux propriétés privées. Elle est alors élevée en limites séparatives des deux propriétés. Son édification est subordonnée au dépôt d'une déclaration de clôture et soumise à des règles particulières (Code de l'Urbanisme, article L 441-2 et suivants, Code Civil articles 663,666 et 667).
Cochette	porc femelle pubère qui n'a pas encore mis bas.
Coefficient d'emprise au sol (CES)	C'est le rapport entre la projection verticale des parties non enterrées des constructions existantes ou projetées, et la surface du terrain.
Communauté d'agglomération	Une communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale créé par la loi du 12 juillet 1999 (loi Chevènement), qui regroupe plusieurs communes autour d'une ville centre de plus de 15 000 habitants ou du chef-lieu du département. La communauté d'agglomération doit représenter un territoire d'un seul tenant et sans enclave et compter au minimum 50 000 habitants.
Construction	Le terme de construction englobe tous les travaux, ouvrages ou installations (à l'exception des clôtures qui bénéficient d'un régime propre) qui entrent dans le champ d'application du permis de construire, qu'ils soient soumis à permis de construire ou à déclaration de travaux.
Contiguïté	Etat de deux choses qui se touchent
Coupe	Vue verticale d'un bâtiment, depuis ses fondations jusqu'à sa toiture, comme si on l'avait découpé dans le sens de la hauteur et qu'on regardait la tranche dégagée.
Covisibilité	On parle de covisibilité ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.
Croquis	Dessin à main levée permettant une première ébauche des volumes du bâtiment.
dB	unité physique de mesure du niveau de pression acoustique (niveau sonore) d'un bruit.
Écosystème	Ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances (ex : animaux – plantes – sol) permettant le maintien et le développement de la vie.
Effet à seuil de dose	Effet qui survient au-delà d'une certaine dose administrée de produit. En dessous de cette dose, le risque est considéré comme nul. Au delà du seuil, l'intensité de l'effet croît avec l'augmentation de la dose administrée.
Effet chronique	Trouble en rapport avec une exposition faible et prolongée, survenant généralement après un temps de latence de l'ordre de plusieurs mois.
Effet de seuil	dépassement de la capacité d'acceptation d'un milieu et possibilité de modifier irréversiblement ses fonctions.
Effet sans seuil de dose	Effet qui apparaît quelle que soit la dose reçue. La probabilité de survenue croît avec la dose, mais l'intensité de l'effet n'en dépend pas. L'hypothèse classiquement retenue est qu'une seule molécule de la substance toxique peut provoquer des changements dans une cellule et être à l'origine de l'effet observé. C'est notamment le cas pour les effets cancérigènes ou certains effets microbiologiques (parasites, bactéries).
Effluents	Désigne d'une manière générale l'ensemble des eaux évacuées dans les collecteurs.
Effluents d'élevage	déjections liquides ou solides, fumiers, eaux de pluie qui ruissellent sur les aires découvertes accessibles aux animaux, eaux usées et jus issus de l'activité d'élevage et des annexes
Élévation	Vue verticale d'une façade du bâtiment.
Émergence	Modification du bruit ambiant par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier pendant le temps de mesure. Elle quantifie l'importance du bruit particulier par rapport au

GLOSSAIRE de l'ENQUÊTE PUBLIQUE

	bruit résiduel, et est donc un critère déterminant pour savoir si le bruit particulier constitue une gêne ou non au sens de la réglementation.
Emprise au sol d'une construction	Il s'agit du rapport en pourcentage de la surface hors œuvre brute édifiée au niveau du terrain naturel de toutes les constructions situées sur une unité foncière par la superficie de cette unité foncière.
Épandage	action mécanique d'application d'un effluent brut ou traité dans ou sur le sol ou son couvert végétal
Épidémiologie	Étude de la fréquence des pathologies humaines ou animales, et plus généralement, de la distribution de l'état de santé et de leurs déterminants.
Espace(s) ou surface(s) libre(s) de terrain	Il s'agit des espaces en surface non consommés par le bâti ou les aires de stationnement, qui sont engazonnés, plantés, ou présentant un revêtement minéral. Ces espaces peuvent faire l'objet d'un traitement paysager diversifié ou avoir des vocations différentes, comme une aire de jeux ou un jardin public par exemple.
Exhaussement de sol	Remblaiement de terrain qui doit faire l'objet d'une autorisation si sa superficie est supérieure à 100 m ² et si sa hauteur excède 2 mètres.
Extension	Est dénommée extension l'agrandissement de la construction principale ou une construction réalisée sur le même terrain que la construction principale mais accolée à celle-ci.
Fichiers fonciers	L'une des formes sous lesquelles la documentation cadastrale littérale peut être délivrée. Les autres formes sont la documentation papier et le cédérom VISDGI (aussi appelés matrice cadastrale)
Fichiers MAJIC II	Les fichiers fonciers sont aussi appelés fichiers MAJIC II, du nom du système informatique dans lequel sont gérées les données foncières
Fuseau de protection	Visé à protéger des points et lignes de vue ou des points à voir localisés dans l'espace
Haie vive	C'est une clôture formée de plantations – arbres, arbustes, épineux... - vivantes et régulièrement entretenues. Elle est soumise à des règles particulières (Code Civil, articles 668 à 673).
Hauteur	La hauteur des constructions se mesure à partir du sol naturel au droit de la construction (avant travaux) jusqu'à la partie supérieure du faitage ou jusqu'à la partie supérieure de l'acrotère, dans le cas d'une toiture terrasse, ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures exclues.
Impact (ou incidence)	Croisement entre l'effet (généré par une ICPE) et la sensibilité (fragilité, etc.) du territoire ou du milieu touché.
Imperméabilisation	Protection contre le passage de l'eau à travers une paroi ou un revêtement.
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Catégories d'activités, générant des nuisances ou des dangers, soumise à une réglementation stricte relevant du code de l'environnement. Cette réglementation soumet l'ouverture de telles installations à un régime d'autorisation préalable ou de simple déclaration, selon le degré de gravité des nuisances dont elles peuvent être la cause : bruit, dangers d'explosion ou d'incendie.
LOADDT	Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (25/06/99) modifiant la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (loi Pasqua) en intégrant la notion de développement durable : « un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement ». Cette loi abandonne les schémas sectoriels de la loi Pasqua au profit des schémas de services collectifs et modifie le rôle des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire. Elle définit la taille et l'organisation des agglomérations et redéfinit l'organisation des pays.
Logement de fonction	La notion de logement de fonction est liée à la présence permanente et nécessaire, soit pour le gardiennage des locaux d'activités, soit pour la surveillance des animaux pour les sièges d'exploitation, et quelquefois pour la surveillance des chauffages dans les serres pour l'horticulture et les maraîchers (de façon moins évidente)
Marge de recul	Retrait imposé pour l'implantation d'un bâtiment, par rapport à l'alignement ou aux limites séparatives ; cette marge définit une zone dans laquelle il est impossible de construire.
Matrice cadastrale	L'une des formes sous lesquelles la documentation cadastrale littérale peut être délivrée. Les autres formes sont la documentation papier et les fichiers fonciers (aussi appelés fichiers MAJIC II).

GLOSSAIRE de l'ENQUÊTE PUBLIQUE

Méthane (CH₄)	Gaz toxique et à risque présent dans les réseaux d'assainissement C'est un hydrocarbure issu de la fermentation anaérobie, composant principal du gaz naturel. Dans les réseaux d'assainissement sa présence induit des risques d'incendie ou d'explosion. Le méthane est explosif lorsque sa concentration dans l'air se situe entre 5 et 15%.
Milieu	Lieu, environnement dans lequel se trouve un être vivant.
Monoxyde de carbone (CO)	Gaz toxique et à risque présent dans les réseaux d'assainissement C'est un des oxydes de carbone. Il est produit par une combustion incomplète et provient essentiellement de la circulation automobile. Il est inodore, incolore et très toxique. Seuil mortel : au-delà de 800 ppm (pour une exposition de moins d'une heure). Seuil de toxicité : au-delà de 50 ppm. Présence en conditions normales : de 0 à 2 ppm.
Nuisance	facteur (physique ou social) susceptible de porter atteinte à l'équilibre physique ou social d'un être vivant.
Ouvrage de décantation	Ouvrage qui permet un traitement sommaire des eaux usées par passage dans des bassins où elles se séparent d'une grande partie des impuretés les plus volumineuses qu'elles contiennent. En effet, sous l'action de la gravité et du net ralentissement du courant qui jusqu'à présent les transportaient, les impuretés, plus lourdes que l'eau tombent au fond de l'ouvrage. Les eaux ainsi « clarifiées » s'écoulent par la partie haute de l'ouvrage de décantation et continuent leur cheminement dans le réseau d'assainissement.
Pan	Chacun des côtés de la couverture d'une construction.
Parcelle	C'est le plus petit élément du territoire. Elle figure sur le titre de propriété, identifiée par un numéro et rattachée à une section cadastrale
Perspective	Représentation du volume d'un espace qui coïncide avec la perception visuelle qu'on peut en avoir, en général point du vue du piéton (hauteur d'œil).
Pétitionnaire	Terme utilisé pour désigner le demandeur d'une occupation ou d'utilisation du sol, spécialement d'un permis de construire
Pignon	Mur extérieur qui porte les pans d'un comble et dont les contours épousent la forme des pentes de ces combles.
Plan de masse	Vue horizontale (vue à vol d'oiseau) des volumes et toitures d'un bâtiment.
Plan de niveau	Vue horizontale d'un niveau du bâtiment (vue d'en haut), conventionnellement « coupé » à 1m du sol.
Porc	animal de l'espèce porcine, élevé pour la reproduction ou l'engraissement.
Porc de production	porc depuis l'âge de dix semaines jusqu'au moment de l'abattage ou de la saillie.
Porc sevré	porcelet sevré, jusqu'à l'âge de dix semaines.
Porcelet	porc de la naissance au sevrage.
Principe de proportionnalité	L'étude d'impact doit être en relation avec l'importance de l'installation projetée et avec ses incidences prévisibles sur l'environnement et la santé, étant entendu que " l'importance " de l'installation ne signifie pas seulement " taille " de l'élevage.
Radier	Fil d'eau, ou fond, d'une canalisation où s'écoulent les effluents.
Regard	Ouvrage fermé par un tampon permettant l'accès à la canalisation au personnel ou à un robot d'inspection, de nettoyage ou de réparation.
Relation dose-effet	Lien qui existe entre la variété et la sévérité des effets observés dans une population et le niveau d'exposition à un toxique.
Relation dose-réponse	Lien qui existe entre la fréquence de survenue d'une pathologie dans une population et le niveau d'exposition à un toxique.
Remblai	Action de remblayer, opération de terrassement consistant à rapporter des terres pour faire une levée ou combler une cavité.
Risque	Probabilité de survenue d'un danger au sens large.
Sulfure d'hydrogène (H₂S) ou hydrogène sulfuré	Gaz toxique et à risque présent dans les réseaux d'assainissement C'est un composé chimique de soufre et d'hydrogène, responsable de l'odeur désagréable d'œuf pourri. Ce gaz peut s'accumuler dans les réseaux d'assainissement et corroder les tuyaux qu'ils soient en béton ou en métal. C'est le gaz le plus dangereux pour les égoutiers et impose le port obligatoire d'un appareil de détection. Seuil mortel : de 500 à 1000 ppm (partie par million). Seuil de toxicité : 10 à 20 ppm. Seuil de perception : 0.005 à 0.15 ppm
Tampon ou plaque	Couvercle en fonte d'un regard d'assainissement de forme ronde présent, notamment, sur les chaussées.

GLOSSAIRE de l'ENQUÊTE PUBLIQUE

d'égout	
Terrain	Ensemble de parcelles d'un seul tenant, appartenant à un même propriétaire (unité foncière). A distinguer de parcelle, lot, propriété foncière.
Traitement des effluents d'élevage	procédé de transformation biologique et/ou chimique et/ou physique des effluents d'élevage.
Truie	porc femelle après la première mise bas.
Truie allaitante	femelle de la période périnatale jusqu'au sevrage des porcelets.
Truie sèche et gravide	truie entre le moment du sevrage et la période périnatale.
Turbidité	<p>Teneur d'un liquide en matières qui le troublent. Classes de turbidité usuelles (NTU, <i>nephelometric turbidity unit</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NTU < 5 --> Eau claire • 5 < NTU < 30 --> Eau légèrement trouble • NTU > 50 --> Eau trouble (La plupart des eaux de surface en Afrique atteignent ce niveau de turbidité) <p>La néphélogéométrie est fréquemment utilisée pour contrôler la qualité de l'eau, par exemple dans le traitement des eaux. L'unité de mesure de la turbidité par la technique néphélogéométrique est l'UTN (Unité de Turbidité Néphélogéométrique) ou en langue anglaise NTU (<i>Nephelometric Turbidity Unit</i>).</p>
Valeur limite moyenne d'exposition	VME : Concentrations, exprimées en cm ³ /m ³ (ppm) et en mg ³ /m ³ , visant à protéger les travailleurs contre des effets résultant d'une exposition prolongée (exposition au cours d'un poste de huit heures). Ces valeurs sont utilisées en France dans le cadre de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques sur le lieu de travail.
Valeur toxicologique de référence	VTR : Indices toxicologiques établis par des instances internationales (OMS) ou des structures nationales (ATSDR, US-EPA, Health Canada, RIVM...). Elles sont généralement spécifiques d'un effet donné, d'une voie et d'une durée d'exposition. Elles sont souvent élaborées pour des expositions sur la totalité de la durée de vie de l'individu.
Verrat	porc mâle pubère, destiné à la reproduction.
Voie	<p>La voirie peut appartenir au domaine public ou privé. Est considéré comme voie nouvelle tout chemin ou passage, qu'importe son revêtement provisoire ou définitif, devant desservir l'accès automobile de plus de 2 terrains destinés à la construction.</p> <p><u>Voie publique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la voirie nationale, dont l'Etat est gestionnaire, - la voirie départementale, dont la gestion dépend du Conseil Général, - la voirie communale, dont la gestion est assurée par le Conseil Municipal. <p><u>Voie privée</u> : C'est une voie interne aux propriétés. Elle peut parfois être ouverte à la circulation publique, sous réserve du consentement au moins tacite du propriétaire. Elle ne sera pas cependant considérée comme une dépendance du domaine public.</p> <p>Voie en impasse : Une voie en impasse ne permet pas un passage de la circulation d'une rue à une autre.</p> <p>À défaut de précision contraire dans les règlements d'urbanisme, les règles d'implantation par rapport aux voies mentionnées à l'article 6 ne s'appliquent que par rapport aux voies publiques et non par rapport pas aux voies privées¹.</p>
Zone agricole	Les zones agricoles sont dites "zones A". Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A

Les définitions apportées ci-dessus à titre informatif résultent des lois, décrets, circulaires opposables.

Elles ne peuvent prévaloir sur les définitions réglementaires.

¹ CE 16 mars 2001, M. et Mme Chomel, req. n° 214489.